

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 octobre 2011

CP 11/10-32

L'an deux mil onze, le 24 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac. ;

Excusé ayant donné procuration de vote : /

**CONTRAT DE PROJETS ETAT REGION 2007-2013
- VOLET TERRITORIAL -
CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND MONTAUBAN
CONTRATS DES PAYS MONTALBANAIS, MIDI-QUERCY ET
GARONNE-QUERCY-GASCOGNE
PROGRAMMES OPERATIONNELS 2011 PHASE 1**

Préalablement à l'examen des dossiers à l'ordre du jour de la séance, je vous rappelle que la politique des pays et des agglomérations s'inscrit dans le cadre du volet territorial du Contrat de Projets Etat Région 2007-2013, sur la base de la convention d'application spécifique signée le 18 décembre 2007 entre l'Etat, le Conseil Régional et les Conseils Généraux de Midi-Pyrénées. Pour sa part, le Conseil Général a délibéré sur ce volet territorial lors de ses Assemblées Plénières des 1^{er} et 2 mars et 29 juin 2007 puis du 23 juin 2008.

En Tarn-et-Garonne, ont été reconnus 3 pays qui couvrent l'intégralité du territoire départemental : le Pays Midi-Quercy, le Pays Garonne-Quercy-Gascogne et le Pays Montalbanais. Les 3 conventions territoriales visant à définir les enjeux prioritaires de chacun des pays, ont été signées le 9 février 2009 par l'ensemble des partenaires.

Celle de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban a été signée le 19 octobre 2009.

Compte tenu de l'état d'avancement de ce volet territorial en Tarn-et-Garonne, et conformément à la délégation de compétence en matière de politique territoriale consentie à la Commission Permanente, celle-ci est amenée à délibérer aujourd'hui sur le contenu des programmes opérationnels 2011 phase 1:

- du contrat d'agglomération du Grand Montauban,
- du contrat de Pays Montalbanais,
- du contrat de Pays Midi-Quercy,
- et du contrat de Pays Garonne-Quercy-Gascogne.

I – LE CADRE D'INTERVENTION DEFINI PAR L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION D'APPLICATION

a/ Des conditions précisées :

- Les programmes opérationnels annuels peuvent faire l'objet d'une programmation scindée en 2 ou 3 phases,
- Les porteurs de projets doivent adresser, à chacun des financeurs, des dossiers finalisés justifiant l'imminence de l'opération, et ce, 6 semaines avant la tenue du comité territorial de concertation et de pilotage,
- Le comité territorial de concertation et de pilotage a pour mission d'élaborer les programmes opérationnels en cohérence avec la stratégie territoriale,
- Le comité des financeurs, composé de l'Etat, de la Région et du Département, a pour mission de coordonner et stabiliser les plans de financement de chacun des projets composant le programme opérationnel.

Il appartient, en dernier lieu, à chacun des partenaires institutionnels de soumettre les programmes opérationnels à la validation de leurs instances décisionnelles.

b/ Des domaines plus ciblés :

L'accompagnement du développement économique, le développement du tourisme, les services essentiels en espace rural, la création d'équipements structurants, l'habitat et le cadre de vie.

II - LE POSITIONNEMENT DU CONSEIL GENERAL

a/ Les modalités antérieures sont reconduites:

- Pour les dossiers relevant des communes des pays ou de l'agglomération (hors ville de Montauban):

L'intervention financière du Conseil Général, comme cela a été mis en application tant dans le cadre des contrats de terroirs (1994-2000) que de pays (2000-2006), **s'opérera au cas par cas**, en fonction de la faisabilité des projets présentés et au regard de ses politiques traditionnelles d'accompagnement. Conformément au présent dispositif contractuel, il appartient au comité des financeurs d'assurer la cohérence, le cas échéant, entre les participations Etat, Europe, Région et Conseil Général.

- Pour les dossiers relevant du territoire de la commune de Montauban:

L'Assemblée Départementale, dans sa séance plénière du 23 juin 2008, a maintenu sa position telle qu'arrêtée lors de sa session du 14 décembre 2004 : les interventions financières du Conseil Général, sur la commune de Montauban, ne prendront en compte que les projets présentant un intérêt départemental dans les domaines du social, de l'économie, de l'enseignement supérieur et de l'environnement.

b/ Les modalités d'instruction et de décision sont également reconduites:

Les subventions de principe affichées dans les programmes sont, pour le Département, de deux types :

- subventions classiques accordées au titre des politiques traditionnelles, étant entendu que toute opération inscrite à un contrat sera financée en priorité,
- subventions spécifiques aux contrats, imputées sur les lignes budgétaires existantes et allouées selon des modalités particulières et non reproductibles en dehors du contrat de développement concerné.

La mise en œuvre du programme se réalise, opération par opération, selon la procédure suivante :

- le dépôt, par le maître d'ouvrage concerné public ou privé, d'un dossier de demande de subvention auprès de chacun des partenaires indiqués au contrat et cela pour chacune des opérations inscrites. Les dossiers seront constitués et instruits selon les modalités propres à chaque collectivité,
- l'octroi des aides par les financeurs annoncés au programme, étant entendu que les sommes inscrites au document contractuel représentent le montant maximum susceptible d'être alloué.

En effet, l'instruction de chaque dossier par les services compétents permettra de fixer le montant définitif de la subvention et cela dans la limite des montants mentionnés au contrat. Les aides ainsi calculées feront l'objet de décisions attributives de subvention de forme traditionnelle et spécifique à chaque financeur.

III – LE CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND MONTAUBAN: le programme opérationnel 2011 phase 1 (3^{ème} programmation) (annexe 1)

La communauté d'agglomération du Grand Montauban comprend 8 communes pour une population de 70 570 habitants: Albefeuille-Lagarde, Bressols, Corbarieu, Lamothe-Capdeville, Montauban, Montbeton, Saint-Nauphary et Villemade.

La convention territoriale, qui définit les orientations prioritaires, s'articule autour de 4 axes déclinés en 9 mesures :

Axe 1: Poursuivre le développement économique et l'inscrire dans l'économie de la connaissance

Mesure 1 : améliorer l'offre d'accueil d'entreprises et favoriser l'innovation.

Mesure 2 : favoriser l'emploi et améliorer l'offre de formation et d'enseignement supérieur et l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Axe 2 : Rendre le Grand Montauban plus dynamique et favoriser les services à la population pour mieux vivre ensemble

Mesure 3 : rendre le Grand Montauban dynamique et attractif à toute heure.

Mesure 4 : renforcer les services à la population.

Axe 3 : Organiser l'espace pour favoriser l'accueil de nouveaux habitants

Mesure 5 : unifier le territoire et le rendre lisible.

Mesure 6 : de la qualité de l'habitat à la qualité urbaine.

Axe 4 : Faciliter la mobilité dans l'agglomération, au sein de l'aire métropolitaine et de la région

Mesure 7 : rendre le Grand Montauban plus accessible et améliorer la mobilité.

Mesure 8 : mettre le développement durable au centre de tous les projets de la collectivité: s'engager dans une démarche globale en mettant en place un plan climat.

Mesure 9 transversale : assurer la complémentarité entre les conventions territoriales du Grand Montauban et du Pays Montalbanais.

La troisième programmation, à la suite du comité territorial de concertation et de pilotage du 20 avril 2011 et du comité des financeurs du 28 septembre 2011, porte sur **3 projets** pour un volume d'investissements de **1 431 723,44 € HT** pour lesquels les plans de financement prévisionnels s'établissent comme suit :

EUROPE	95 178,00 €	6,65%
ETAT	59 677,00 €	4,17%
REGION	23 870,00 €	1,66%
DEPARTEMENT	0,00 €	0,00%
AUTRES FINANCEURS	-	0,00%
TOTAL	178 725,00 €	12,48%

IV– LE CONTRAT DE PAYS MONTALBANAIS : le programme opérationnel 2011 phase 1 (5^{ème} programmation) (annexe 2)

L'association du Pays Montalbanais (34 communes pour 106 594 habitants) comprend :

- 3 communautés de communes : Sud Quercy Lafrançaise, Terroir Grisolles/Villebrumier, Garonne et Canal,
- une communauté d'agglomération : le Grand Montauban,
- et 3 communes isolées : Canals, Fabas et Pompignan.

La convention territoriale signée le 9 février 2009 avec les partenaires Etat, Région et Département, arrête, pour 2008-2013, les orientations prioritaires suivantes :

Axe 1 : Maîtriser l'étalement urbain et organiser l'aménagement du territoire pour offrir un cadre de vie de qualité aux habitants du territoire

Mesure 1 : maintenir un équilibre territorial en renforçant l'attractivité des centres bourgs.

Mesure 2 : engager une politique cohérente et coordonnée de l'habitat et du logement articulée avec l'agglomération montalbanaise.

Mesure 3 : préserver l'environnement et valoriser le patrimoine naturel et architectural.

Axe 2 : Conforter l'attractivité économique autour d'un bassin d'emploi au cœur du pôle de croissance régional et diffuser le développement économique sur l'ensemble du territoire

Mesure 4 : consolider une politique d'accueil des entreprises et favoriser le développement d'une agriculture durable.

Mesure 5 : favoriser l'essor d'une économie touristique adaptée aux potentialités du territoire.

Axe 3 : Développer une politique concertée de déplacements

Mesure 6 : favoriser la mobilité des habitants et mettre en œuvre une politique cohérente et coordonnée des déplacements.

Axe 4 : Offrir des services aux populations pour renforcer l'équilibre social

Mesure 7 : élaborer un projet culturel de territoire et développer l'offre culturelle sur l'ensemble du pays.

Mesure 8 : développer et renforcer la qualité des services au public.

Axe stratégique transversal : Animer les démarches de développement durable

Mesure 9 : mise en œuvre d'une politique de développement durable.

Mesure d'accompagnement : animation et ingénierie territoriale.

Le programme opérationnel 2011 phase 1, suite au comité territorial de concertation et de pilotage du 20 avril 2011 et au comité des financeurs du 28 septembre 2011, porte sur un **volume d'investissements de 2 804 167,55 € HT** pour **6 projets** et soutenus par les financements connus à ce jour de la façon suivante :

EUROPE	0,00 €	0,00%
ETAT	251 430,00 €	8,97%
REGION	129 712,00 €	4,63%
DEPARTEMENT	167 661,00 €	5,97%
AUTRES FINANCEURS	10 000,00 €	0,36%
TOTAL	558 803,00 €	19,93%

V- LE CONTRAT DE PAYS MIDI-QUERCY : le programme opérationnel 2011 phase 1 (6^{ème} programmation) (annexe 3)

Quatre communautés de communes :

- Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron,
- Quercy Vert,
- Quercy Caussadais,
- Terrasses et Vallées de l'Aveyron,

regroupant 49 communes, ont créé en janvier 2003 le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy pour contribuer au développement et à l'aménagement de ce territoire. La population du pays est de 46 357 habitants au 1^{er} janvier 2011.

La convention territoriale, signée le 9 février 2009, définit la stratégie et les axes de développement pour la période 2008-2013. Elle se décline en 3 axes et 9 mesures opérationnelles :

Axe 1 : un territoire équitable

Mesure 1 : miser sur les ressources humaines et conforter la gouvernance.

Mesure 2 : développer l'offre culturelle, la solidarité et la cohésion sociale.

Axe 2 : un territoire viable

Mesure 3 : favoriser la diversification et la consolidation des activités économiques durables.

Mesure 4 : maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables.

Axe 3 : un territoire vivable

Mesure 5 : réaliser des équipements structurants pour le territoire.

Mesure 6 : promouvoir une politique de l'habitat globale et durable.

Mesure 7 : préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire.

Mesures régionales spécifiques

Mesure 8 : la dotation spécifique "vocation territoriale et expérimentation".

Mesure 9 : le Grand Projet Pays (GPP).

La sixième programmation, approuvée le 10 mai 2011 par le comité territorial de concertation et de pilotage et suite au comité des financeurs du 28 septembre dernier, comporte **21 projets** pour un investissement de **2 618 242 € HT** et des financements prévisionnels répartis comme suit :

EUROPE*	341 142,00 €	13,03%
ETAT	318 065,00 €	12,15%
REGION	431 127,00 €	16,46%
DEPARTEMENT	449 230,00 €	17,16%
AUTRES FINANCEURS	56 902,00 €	2,17%
TOTAL	1 596 466,00 €	60,97%

*y compris LEADER

VI - LE CONTRAT DE PAYS GARONNE-QUERCY-GASCOGNE : le programme opérationnel 2011 phase 1 (6^{ème} programmation) (annexe 4) :

Organisé en Syndicat mixte, créé le 25 juin 2002, (soit 113 communes et 89 442 habitants), le pays regroupe 8 communautés de communes (dont 3 au sein d'un syndicat mixte) et 6 communes non adhérentes à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, soit :

- les communautés de communes du Quercy Pays de Serres, de Montaigu Pays de Serres, de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, des Deux Rives et du Pays Garonne et Gascogne,

- le syndicat mixte des 3 provinces avec 3 communautés de communes Castelsarrasin-Moissac, Terrasses et Plaines des 2 cantons, Sère Garonne et Gimone, et 4 communes isolées : Boudou, Durfort Lacapelette, Lizac et Montesquieu,

- et 2 communes isolées : Cazes-Mondenard et St Amans de Pellagal.

La convention territoriale, signée le 9 février 2009, définit les enjeux suivants :

Axe 1 : Affirmer la compétitivité du territoire par le développement économique

Mesure 1 : créer de nouvelles conditions d'accueil pour les entreprises et les zones d'activités et renforcer la qualité de l'existant dans une démarche de qualité environnementale.

Mesure 2 : restructurer et moderniser le tissu commercial et artisanal.

Mesure 3 : développer le potentiel touristique.

Mesure 4 : le Grand Site Touristique de Moissac.

Mesure 5 : soutenir l'agriculture.

Axe 2 : Renforcer l'attractivité du territoire par une offre de services et un cadre de vie de qualité

Mesure 6 : améliorer la qualité du cadre de vie des habitants.

Mesure 7 : développer les systèmes de transport privilégiant l'intermodalité.

Mesure 8 : assurer les services à la population.

Mesure 9 : pour un projet culturel de Pays.

Axe 3 : Dispositions spécifiques régionales

Mesure 10 : le Grand Projet de Pays (GPP).

Mesure 11 : développer des actions innovantes et favoriser l'expérimentation.

Le programme 2011 phase 1 (6^{ème} programmation depuis 2009), suite au comité des financeurs du 28 septembre 2011, porte sur **23 projets** pour un volume d'investissements de **8 083 951 € HT**. Les aides des partenaires institutionnels connues à ce jour sont les suivantes :

EUROPE	117 000,00 €	1,45%
ETAT	685 770,00 €	8,48%
REGION	704 256,00 €	8,71%
DEPARTEMENT	844 578,00 €	10,45%
AUTRES FINANCEURS	162 708,00 €	2,01%
TOTAL	2 514 312,00 €	31,10%

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la convention d'application du volet territorial signée le 18 décembre 2007 entre l'Etat, le Conseil Régional et les Conseils Généraux de Midi-Pyrénées, dans le cadre du contrat de projets Etat Région 2007-2013,

Vu les délibérations de l'Assemblée des 2 mars et 29 juin 2007 et 23 juin 2008 concernant le volet territorial,

Vu les conventions territoriales signées le 9 février 2009 par l'ensemble des partenaires pour le Pays Midi-Quercy, le Pays Garonne-Quercy-Gascogne et le Pays Montalbanais et celle signée le 19 octobre 2009 pour la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, tel que défini en annexes, le contenu des programmes opérationnels 2011, phase 1 :
 - . contrat d'**agglomération du Grand Montauban** (3ème programmation), pour un volume d'investissements de 1 431 723,44 € HT portant sur 3 projets (annexe 1),
 - . contrat de **Pays Montalbanais** (5ème programmation), pour un volume d'investissements de 2 804 167,55 € HT portant sur 6 projets (annexe 2),
 - . contrat de **Pays Midi-Quercy** (6ème programmation), pour un volume d'investissements de 2 618 242 € HT portant sur 21 projets (annexe 3),
 - . contrat de **Pays Garonne-Quercy-Gascogne** (6ème programmation), pour un volume d'investissements de 8 083 951 € HT portant sur 23 projets (annexe 4) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les documents correspondants, au nom et pour le compte du département

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND MONTAUBAN

CONVENTION TERRITORIALE 2009-2013

PROGRAMME D' ACTIONS 2011 phase 1 (3ème programmation)

suite au comité des financeurs du 28 septembre 2011 en vue de la Commission Permanente du 24 octobre 2011

**CONVENTION TERRITORIALE GRAND MONTAUBAN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
2009 - 2013**

PROGRAMMATION 2011 Phase 1 suite au Comité Départemental des Financeurs du 28/09/2011

Les plans de financement mentionnés ne sont qu'indicatifs, ils ne deviendront définitifs qu'après l'instruction technique des dossiers de demande de subvention par les partenaires financiers et après l'accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Général ainsi que des comités de programmation des crédits de l'Etat et de l'Europe.

AXE 2- Rendre Montauban plus dynamique et favoriser les services à la population pour mieux vivre ensemble

MESURE 3 - Rendre le Grand Montauban dynamique et attractif à toute heure

N°	Action	Prog.	M.O.	Coût T.T.C.	Coût H.T.	Total aides publiques	%	Département	%	Région	%	Etat	%	U.E.	%	Autres	%
1	Stand de tir du Ramier	2011	Montauban		1 122 015,00 €			0 €	0%	à l'instruction		0 €	0%	0 €	0%		
2	Rénovation Musée Ingres (assainissement)	2011	Montauban		238 706,44 €	143 224 €	60%	Non sollicité dans le plan de financement.		23 870 € à l'instruction	10%	59 677 € Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)	25%	59 677 € (s) FEDER à l'instruction	25%		
TOTAL MESURE 3					1 360 721,44 €	143 224 €	11%	0 €	0%	23 870 €	2%	59 677 €	4%	59 677 €	4%		

AXE TRANSVERSAL

MESURE 8 - Mettre le développement durable au centre de tous les projets de la collectivité : s'engager dans une démarche globale en mettant en place un Plan Climat

N°	Action	Prog.	M.O.	Coût T.T.C.	Coût H.T.	Total aides publiques	%	Département	%	Région	%	Etat	%	U.E.	%	Autres	%
3	Plan Climat (2° tranche)	2011	Grand Montauban		71 002,00 €	35 501 €	50%	0 €	0%	Programme PRELUDE 2: financement Ademe		0 €	0%	35 501 € (s) FEDER à l'instruction	50%	(s) Ademe à l'instruction	
TOTAL MESURE 8					71 002,00 €	35 501 €	50%	0 €	0%			0 €	0%	35 501 €	50%		
TOTAL PROGRAMME					1 431 723,44 €	178 725 €	12%	0 €	0%	23 870 €	2%	59 677 €	4%	95 178 €	7%		

(s) = sollicité

Opération ajournée par le Comité Départemental des Financeurs:

	Terrain synthétique sur la Plaine de Jeux du Ramierou	2011	Montauban		650 000,00 €	422 500 €	65%	97 500 € (s)	15%	97 500 € (s) en attente dossier	15%	32 500 € (s) Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)	5%	65 000 € (s) FEDER	10%	130 000 € (s) fédérations sportives	20%
--	---	------	-----------	--	--------------	-----------	-----	-----------------	-----	------------------------------------	-----	---	----	-----------------------	-----	--	-----

Observation: le maître d'ouvrage, par courrier du 19/07/11, demande que ce projet soit reporté sur la programmation 2011 phase 2.

Le Président,

ASSOCIATION DU PAYS MONTALBANAIS

CONVENTION TERRITORIALE 2008-2013

PROGRAMME D' ACTIONS 2011 phase 1 (5ème programmation)

Le Président,

suite au comité des financeurs du 28 septembre 2011 en vue de la Commission Permanente du 24 octobre 2011

PAYS MONTALBANAIS : PROGRAMMATION FINANCIERE 2011 phase 1

suite au Comité Départemental des Financeurs du 28/09/2011

Les plans de financement mentionnés ne sont qu'indicatifs, ils ne deviendront définitifs qu'après l'instruction technique des dossiers de demande de subvention par les partenaires financiers et après l'accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Général ainsi que des comités de programmation des crédits de l'Etat et de l'Europe.

Opération	Lieu	Maître d'ouvrage	Coût TTC	Coût H.T.	Total aides publiques		Europe	Etat	Région	Conseil Général	Autres	Autofinancement		
Axe Stratégique 1 : Maîtriser l'étalement urbain et organiser l'aménagement du territoire pour offrir un cadre de vie de qualité aux habitants du Pays Montalbanais														
Mesure 1 : Maintenir un équilibre territorial en renforçant l'attractivité des centres bourgs														
1-1 Aménagement des abords de la salle à usage multiple	Canals	Canals	69 531,79 €	58 136,95 €	30 933 €	53%		14 077 € (a) DETR 2011	24%	5 000 € FRI	9%	11 856 € 20%	27 204 € 47%	
1-2 Aménagement du quartier St Julien (2ème tranche)	Escatalens	Escatalens	222 856,56 €	186 334,97 €	51 813 €	28%		27 413 € (a) DETR 2011	15%			24 400 € 13%	134 522 € 72%	
1-3 Aménagement du Centre Bourg -1ère Tranche - : parking de l'église, abords de l'école maternelle et entrée est, les ruelles du nord est	Labastide St Pierre	Labastide St Pierre	868 376,73 €	726 067,00 € avec les honoraires: 778 344,00€	204 613 €	28%		100 000 € (a) DETR 2011	14%	40 000 €	6%	64 613 € 9%	521 454 € 72%	
Total mesure 1			1 160 765,08 €	970 538,92 €	287 359 €	30%		141 490 €	15%	45 000 €	5%	100 869 € 10%	683 180 € 70%	
Axe Stratégique transversal Animer les démarches de développement durable du territoire														
Mesure 9 : Mise en œuvre d'une politique de développement durable														
1-6 Aménagement de la Maison de l'intercommunalité	Labastide St Pierre	CC du Terroir de Grissoles et Villebrumier	2 048 647,09 €	1 712 915,63 €	190 232 €	11%	(s) FEDER (axe 3) à l'instruction	100 000 € (a) DETR 2011	6%	45 232 €	3%	45 000 € 3% + possibilité d'une 2ème tranche de 45 000€	(s) Ademe à l'instruction	1 522 684 € 89%
Total mesure 9			2 048 647,09 €	1 712 915,63 €	190 232 €	11%		100 000 €	6%	45 232 €	3%	45 000 € 3%		1 522 684 € 89%
Vocation territoriale et expérimentale														
1-7 Création d'un jardin partagé	Lafrançaise	CC du Sud Quercy de Lafrançaise	56 227,54 €	47 013,00 €	27 052 €	58%		0 €	0%	10 000 €	21%	7 052 € 15%	10 000 € 21% (s) CAF à l'instruction	19 961 € 42%
Total vocation territoriale et expérimentale			56 227,54 €	47 013,00 €	27 052 €	58%		0 €	0%	10 000 €	21%	7 052 € 15%	10 000 € 21%	19 961 € 42%
Mesure d'accompagnement : Animation et ingénierie territoriale														
Animer la démarche du contrat de Pays et se doter d'outils de communication interne														
Fonctionnement 2011			73 700,00 €	73 700,00 €	54 160 €	73%		9 940 €	13%	29 480 €	40%	14 740 € 20%	19 540 € 27%	
Coordination générale et projets de territoire			24 000,00 €	24 000,00 €	14 400,00 €	60%		0 €		9 600 €		4 800 €	9 600 €	
Ingénierie Développement Culturel		Association du Pays Montalbanais	32 500,00 €	32 500,00 €	26 000,00 €	80%		6 500 €		13 000 €		6 500 €	6 500 €	
Ingénierie Développement Touristique			17 200,00 €	17 200,00 €	13 760,00 €	80%		3 440 €		6 880 €		3 440 €	3 440 €	
							(s) FNADT à l'instruction							
TOTAL PROGRAMME			3 339 339,71 €	2 804 167,55 €	558 803,00 €	20%		251 430 €	9%	129 712 €	5%	167 661 € 6%	10 000 € 0%	2 245 365 € 80%
(a) = accordé (s) = sollicité														
Opérations ajournées par le Comité Départemental des Financeurs:														
1-4 Aménagement du Faubourg du Moulin à vent	Lafrançaise	Lafrançaise	403 052,00 €	337 000,00 €										
Observation: dossier à compléter.														
1-5 Mon bee cycle (1ère tranche)	Montauban	SemTM	75 557,00 €	63 174,00 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	63 174 € 100%	
Observation: opération non éligible pour l'ensemble des financeurs.														



PROJETS POUR LA CONVENTION TERRITORIALE DU PAYS MIDI-QUERCY

Année 3 – phase 1 (2011-1)

Programmation suite au comité des financeurs du 28/09/2011

PAYS MIDI QUERCY

Année 3 - Phase 1 – 2011-1

Les plans de financement sont prévisionnels, ils ne deviendront définitifs qu'après instruction technique des dossiers par les partenaires financiers et après accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Général ainsi que des Comités de programmation des crédits de l'État et de l'Europe

Intitulé de l'opération	Localisation du Projet	Maître d'ouvrage	Total		Aides Publiques sollicitées										Auto financement				
			TTC	HT	Cumul aides publiques		Europe		Etat		Région		Département		Autres		Montant	%	
					Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
AXE 1 : UN TERRITOIRE EQUITABLE																			
Mesure 1 : Miser sur les ressources humaines et conforter la gouvernance																			
Sous-mesure 1.2 : Insertion, emploi, valorisation des compétences																			
Aménagement intérieur de la Maison de l'emploi du PMQ	Caussade	Asso MCEF PMQ	71 521 €	59 800 €	0 €	0%		0%		0%		0%		0%		0%	71 521 €	100%	
ADEC médico-social 2011	PMQ	SM PMQ	35 585 €	35 585 €	11 440 €	32%		0%	11 440 €	32%		0%		0%		0%	24 145 €	68%	
Sous-mesure 1.4 : Ingénierie Pays																			
Assistance technique Pays MQ (année 2011)	PMQ	SM PMQ	225 500 €	225 500 €	159 250 €	71%		33 725 €	15%		0%	75 400 €	33%	50 125 €	22%		0%	66 250 €	29%
					CRP du 04/07/11 FEADER 341B (a)				Dont 59 000 € (a)										
Ingénierie thématique appelant du FEADER 341 B (année 2011)	PMQ	SM PMQ	116 500 €	116 500 €	0 €	0%		0%		0%		0%		0%		0%	116 500 €	100%	
			inclus dans le global																
Animation-gestion de Leader (année 2011)	PMQ	SM PMQ	108 900 €	108 900 €	87 220 €	80%		59 895 €	55%		0%	5 545 €	5%	21 780 €	20%		0%	21 680 €	20%
					Leader(s)				(a)				(a)						
Animation du CDD du Pays (année 2011)	PMQ	SM PMQ	35 500 €	35 500 €	15 975 €	45%		0%		0%	15 975 €	45%		0%		0%	19 525 €	55%	
					(a)														
Total Mesure 1			477 006 €	465 285 €	273 885 €	57%	93 620 €	20%	11 440 €	2%	96 920 €	20%	71 905 €	15%	0 €	0%	203 121 €	43%	
Mesure 2 : Développer l'offre culturelle, la solidarité et la cohésion sociale																			
Sous-mesure 2.1 : Connaissance et valorisation du patrimoine culturel																			
Inventaire du patrimoine bâti (année 2011)	PMQ	SM PMQ	150 000 €	150 000 €	135 000 €	90%		0%		0%	75 000 €	50%	60 000 €	40%		0%	15 000 €	10%	
					(a)				(a)										
Sous-mesure 2.2 : Développement de l'offre culturelle																			
La cuisine (programme 2011)	Négrepelisse		164 275 €	164 275 €	116 795 €	71%		20 795 €	13%	29 000 €	18%	30 000 €	18%	37 000 €	23%		0%	47 480 €	29%
					(s)				(s)				(a)						
Schéma culturel de territoire 4ème année (2011)	PMQ	divers MO	167 450 €	167 450 €	83 793 €	50%		0 €	0%	23 793 €	14%	30 000 €	18%	30 000 €	18%	0 €	0%	83 657 €	50%
					(a)														
Salon inter régional d'aquarelles	Caussade	Caussade	17 377 €	17 377 €	5 213 €	30%		5 213 €	30%		0%		0%		0%		0%	12 164 €	70%
					Leader(s)														

Les plans de financement sont prévisionnels, ils ne deviendront définitifs qu'après instruction technique des dossiers par les partenaires financiers et après accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Général ainsi que des Comités de programmation des crédits de l'État et de l'Europe

Intitulé de l'opération	Localisation du Projet	Maître d'ouvrage	Total		Aides Publiques sollicitées												Auto financement	
			TTC	HT	Cumul aides publiques		Europe		Etat		Région		Département		Autres		Montant	%
					Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
Sous-mesure 2.3 : Renforcer l'offre de services au public																		
Réhabilitation d'un pigeonnier en salle communale d'exposition	Auty	Auty	91 142 €	76 206 €	41 024 €	45%		0%	10 640 €	14%		0%	30 384 €	40%		0%	35 182 €	46%
									DETR 2011 (a)		à l'instruction							
Total Mesure 2			590 244 €	575 308 €	381 825 €	65%	26 008 €	4%	63 433 €	11%	135 000 €	23%	157 384 €	27%	0 €	0%	193 483 €	34%
TOTAL AXE 1			1 067 250 €	1 040 593 €	655 710 €	61%	119 628 €	11%	74 873 €	7%	231 920 €	22%	229 289 €	22%	0 €	0%	396 604 €	38%
AXE 2 : UN TERRITOIRE VIABLE																		
Mesure 3 : Favoriser la diversification et la consolidation des activités économiques durables																		
Sous-mesure 3.2 : Soutien au développement des formes de tourisme durable																		
Mise en oeuvre du schéma d'organisation touristique (promotion, communication) (année 2011)	PMQ	SM PMQ	50 259 €	50 259 €	37 695 €	75%	12 565 €	25%		0%	12 565 €	25%	12 565 €	25%		0%	12 564 €	25%
							Leader(s)				(s)		(s)					
Etude " élaboration d'un schéma De développement des activités nautiques sur l'Aveyron "	PMQ	SM PMQ	41 860 €	35 000 €	33 488 €	80%	10 465 €	30%	10 465 €	30%	6 279 €	18%	6 279 €	18%		0%	8 372 €	20%
							Leader(m)		FNADT(s)		(s)		(s)					
Aménagement à la base de loisirs -Tranche 2- phase 1 (espace balnéo)	Monclar de Quercy	Commune	688 896 €	576 000 €	340 000 €	59%	100 000 €	17%	80 000 €	14%	80 000 €	14%	80 000 €	14%		0%	236 000 €	41%
							FEADER(s)		DETR 2011 (a)									
Aménagement intérieur de l'office de tourisme	Caussade	Commune	40 347 €	33 735 €	16 868 €	42%	16 868 €	50%		0%		0%		0%		0%	16 867 €	50%
							Leader(m)											
Total Mesure 3			821 362 €	694 994 €	428 051 €	62%	139 898 €	20%	90 465 €	13%	98 844 €	14%	98 844 €	14%	0 €	0%	266 943 €	38%

Les plans de financement sont prévisionnels, ils ne deviendront définitifs qu'après instruction technique des dossiers par les partenaires financiers et après accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Général ainsi que des Comités de programmation des crédits de l'État et de l'Europe

Intitulé de l'opération	Localisation du Projet	Maître d'ouvrage	Total		Aides Publiques sollicitées												Auto financement	
			TTC	HT	Cumul aides publiques		Europe		Etat		Région		Département		Autres		Montant	%
					Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
Mesure 4 : Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables																		
Sous-mesure 4.1 : Développement de l'efficacité énergétique dans les bâtiments																		
Plan climat territorial 2011 (PCT) comprenant : * Animation du dispositif PCT * programme opérationnel * service conseil énergie partagé (CEP)	PMQ	SM PMQ	145 487 €	145 487 €	105 263 €	72%	61 616 €	42%	38 174 €	26%	5 473 €	4%	0 €	0%	0 €	0%	40 224 €	28%
							FEDER+LEADER (s)		ADEME (s)									
				53 412 €			26 706 €		16 024 €									
				22 049 €			11 024 €		1 142 €		5 473 €							
				70 026 €			23 886 €		21 008 €		(a)							
Total Mesure 4			145 487 €	145 487 €	105 263 €	72%	61 616 €	42%	38 174 €	26%	5 473 €	4%	0 €	0%	0 €	0%	40 224 €	28%
TOTAL AXE 2			966 849 €	840 481 €	533 314 €	63%	201 514 €	24%	128 639 €	15%	104 317 €	12%	98 844 €	12%	0 €	0%	307 167 €	37%
AXE 3 : UN TERRITOIRE VIVABLE																		
Mesure 5 : Réaliser des équipements structurants pour le territoire																		
Sous-mesure 5.1 : Équipements collectifs sociaux, culturels et sportifs																		
Restauration de la salle d'apparat aux châteaux de Bruniquel (1ère tranche) dont : * thermique : 100 000 € HT (Mesure 8)	Bruniquel	Commune	453 700 €	379 348 €	233 934 €	62%	0 €	0%	63 228 €	17%	37 935 €	10%	75 869 €	20%	56 902 €	15%	145 414 €	38%
									DETR 2011 (a)				(a)		CC TVA			
Total Mesure 5			453 700 €	379 348 €	233 934 €	62%	0 €	0%	63 228 €	17%	37 935 €	10%	75 869 €	20%	56 902 €	15%	145 414 €	38%
Mesure 6 : Promouvoir une politique de l'habitat globale et durable																		
Sous-mesure 6.2 : Urbanisme stratégique et renforcement de l'armature urbaine																		
Appui à l'émergence d'un SCOT rural en Midi Quercy (appel à projet régional)	PMQ	SM PMQ	59 800 €	50 000 €	47 840 €	80%	20 000 €	40%	13 920 €	28%	13 920 €	28%		0%		0%	11 960 €	20%
							Feader (m)		(m)									
Total Mesure 6			59 800 €	50 000 €	47 840 €	80%	20 000 €	40%	13 920 €	28%	13 920 €	28%	0 €	0%	0 €	0%	11 960 €	20%

OPERATIONS AJOURNÉES PAR LE COMITÉ DES FINANCEURS DU 28/09/2011

Intitulé de l'opération	Localisation du Projet	Maître d'ouvrage	Total		Aides Publiques sollicitées												Auto financement	
			TTC	HT	Cumul aides publiques		Europe		Etat		Région		Département		Autres		Montant	%
					Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
Création d'un centre d'accueil international et d'actions sociales à la Mayounelle (dossier non retenu en PER)	Laguépie	Commune	760 000 €	760 000 €	0 €	0%		0%		0%		0%		0%		0%	760 000 €	100%
avis du comité des financeurs : ajournement car le projet serait modifié par le maître d'ouvrage																		
Maison intercommunale des services publics par la restructuration de la mairie (tranche 1 et 2 en 2011 pour 790 790 €)	St Antonin	Commune	2 421 087 €	2 024 320 €	87 240 €	4%		0%	87 240 €	4%		0%		0%		0%	1 937 080 €	96%
avis du comité des financeurs : ajournement en attente d'une séance de travail, avec le maître d'ouvrage, sollicitée conjointement par le Département et la Région																		
Aménagement des espaces publics des Muriers et des Récollets (tranche 1)	Caussade	Commune	1 447 150 €	1 209 992 €	130 000 €	11%		0%	100 000 €	8%	30 000 €	2%		0%		0%	1 079 992 €	89%
avis du comité des financeurs : ajournement car pas de dossier définitif transmis donc impossibilité d'instruction																		
Restructuration hydromorphologique de la Seye en lien avec le lac (phase 1)	Parisot	Commune	44 970 €	37 600 €	30 080 €	80%		0%		0%	11 280 €	30%	11 280 €	30%	7 520 €	20%	7 520 €	20%
avis du comité des financeurs : ajournement car le projet serait modifié par le maître d'ouvrage																		
Réhabilitation thermique de la future maison de l'intercommunalité	CC TVA	CC	149 987 €	125 407 €	37 622 €	30%		0%		0%	37 622 €	30%		0%		0%	87 785 €	70%
avis du comité des financeurs : ajournement car ces travaux sont inclus dans le projet inscrit en programmation 2009-3																		

RAPPEL DE LA PROGRAMMATION 2009-3

suite à l'instruction du dossier, par le Département, le plan de financement se décline ainsi :

Intitulé de l'opération	Localisation du Projet	Maître d'ouvrage	Total		Aides Publiques sollicitées												Auto financement	
			TTC	HT	Cumul aides publiques		Europe		Etat		Région		Département		Autres		Montant	%
					Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
Pôle intercommunal de services aux publics * acquisition du bâtiment * locaux de services aux publics * VRD + réseaux eau et assainissement + réseaux secs) * ingénierie * école de musique intercommunale	Négrepelisse	CC TVA	2 292 301 €	1 916 640 €	700 000 €	37%		0%	100 000 €	5%	400 000 €	21%	200 000 €	10%		0%	1 216 640 €	63%
				135 000					DETR 2011 (a)		CP04/02/10		Dont : 16 200 € application de notre politique					
				1 028 260									48 538 € accès handicap+ locaux PMI et personnes âgées réhabilitation thermique incluse					
				125 850									60 408 € application de notre politique					
				190 890									9 276 € sur études préalables application de notre politique					
				436 640									65 578 € réhabilitation thermique incluse					

Le Président,

SYNDICAT MIXTE GARONNE QUERCY GASCOGNE

CONVENTION TERRITORIALE 2008-2013

PROGRAMME D' ACTIONS 2011 phase 1 (6ème programmation)

suite au comité des financeurs du 28 septembre 2011 en vue de la Commission Permanente du 24 octobre 2011

PAYS Garonne-Quercy-Gascogne
2011 (année 3) phase 1

*Les plans de financement mentionnés ne sont qu'indicatifs, ils ne deviendront définitifs qu'après l'instruction technique des dossiers de demande de subvention par les partenaires financiers et après l'accord des assemblées délibérantes
 Du Conseil Régional et du Conseil Général ainsi que des comités de programmation des crédits de l'Etat et de l'Europe.*

Opération	Lieu	Maître d'ouvrage	Coût TTC	Coût H.T.	Total aides publiques	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Conseil Général	%	Autres	%	Autofin.	%
AXE 1 : AFFIRMER LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE PAR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE																		
<i>Mesure 1 : Créer des nouvelles conditions d'accueil pour les entreprises et les zones d'activités et renforcer la qualité de l'existant dans une démarche de qualité environnementale</i>																		
Développement numérique du territoire CC2R : interconnexion et équipement des infrastructures publiques via l'utilisation du très haut débit	CC des Deux Rives	CC des Deux Rives	136 344 €	114 000 €	34 200 €	30%	0 €	0%	34 200 €	30%	0 €	0%	non sollicité				79 800 €	70%
									(s) FNADT à l'instruction									
Total mesure 1			136 344 €	114 000 €	34 200 €	30%	0 €	0%	34 200 €	30%	0 €	0%	0 €	0%			79 800 €	70%
<i>Mesure 4 : Grand Site Touristique de Moissac</i>																		
Aménagement de l'aile orientale du Cloître	Moissac	Commune	777 400 €	650 000 €	260 000 €	40%					130 000 €	20%	130 000 €	20%			390 000 €	60%
									(s) Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)		(s) à l'instruction		(s) à l'instruction					
Création d'un hôtel restaurant « L'armateur »	Moissac	SCI Michaux	938 860 €	785 000 €	124 800 €	16%	117 000 €	15%	0 €	0%			7 800	1%				
dont hôtel de 16 chambres			520 260 €	435 000 €	52 000 €	12%	(a) FEDER		0 €	0%	52 000	12%	0	0%				
dont restaurant			215 280 €	180 000 €	54 302 €	30%			0 €	0%	27 302	15%	27 000	3%				
dont piscine « plus produit »			1 674 400 €	1 400 000 €	231 102 €	17%	117 000 €	8%	0 €	0%	79 302 €	6%	34 800 €	2%			1 168 898 €	83%
Total mesure 4			2 451 800 €	2 050 000 €	491 102 €	24%	117 000 €	6%	0 €	0%	209 302 €	10%	164 800 €	8%			1 558 898 €	76%
TOTAL AXE 1			2 588 144 €	2 164 000 €	525 302 €	24%	117 000 €	5%	34 200 €	2%	209 302 €	10%	164 800 €	31%			1 638 698 €	76%
AXE 2 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE PAR UNE OFFRE DE SERVICES ET UN CADE DE VIE DE QUALITE																		
<i>Mesure 6 : Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants</i>																		
Réfection du sol de la halle Place Gambetta	Beaumont-de-Lomagne	Commune	371 353 €	T1: 66 428 T2: 137 712 T3: 106 356 310 496 €	241 822 €	78%			155 248 €	50%	40 000 €	13%	46 574 €	15%			68 674 €	22%
									(s) Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à l'instruction				Dont (a) CP 26/08/11 (11 250€)					

Opération	Lieu	Maître d'ouvrage	Coût TTC	Coût H.T.	Total aides publiques	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Conseil Général	%	Autres	%	Autofin.	%
Aménagement de village: rue de la gendarmerie	Lauzerte	Commune	642 000 €	536 820 €	107 500 €	20%			0 €	0%	40 000 €	7%	67 500 €	13%			429 320 €	80%
			! Coût total de la Tranche 3															
Rue et Place du Couvent, rues Jonqua et Laspalanges Tranche 3	Auvillar	Commune	84 872 €	70 963 €	30 626 €	24%			0 €	0%	6 226 €	5%	24 400 €	19%			96 837 €	76%
et mise en lumière			67 574 €	56 500 €														
			152 446 €	127 463 €														
Aménagement de la rue et de la place du Couvent, des rues Jonqua et Laspalanges Tranche 2	Auvillar	CC des Deux Rives	573 566 €	422 570 + 57 000 (maîtrise d'oeuvre)	80 000 €	17%			0 €	0%	40 000 €	8%	40 000 €	8%			399 570 €	83%
		479 570 €																
Aménagement de la place Jean Baylet Tranche 1 phase c	Valence d'Agen	Commune	489 457 €	409 245 €	80 000 €	20%			0 €	0%	40 000 €	10%	40 000 €	10%			329 245 €	80%
Aménagement de l'avenue Jean Baylet et des abords de la halle Tranche 1 phase 2	Valence d'Agen	CC des Deux Rives	278 008 €	232 448 €	80 000 €	34%			0 €	0%	40 000 €	17%	40 000 €	17%			152 448 €	66%
									101 501 €	36%	23 667 €	8%	48 762 €	17%			109 258 €	39%
Aménagements urbains de la Place de la Halle (les abords) Tranche 2	Lavit-de-Lomagne	Commune	338 693 €	283 188 €	173 930 €	61%			(a) DETR 2011 (51 501€)									
									(a) TIL (50 000€)									

Opération	Lieu	Maître d'ouvrage	Coût TTC	Coût H.T.	Total aides publiques	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Conseil Général	%	Autres	%	Autofin.	%
Aménagement de la Place du Couvent (places de stationnement avec aire de camping-cars et espaces verts)	Castelsagrat	Commune	72 047 €	60 240 €	36 144 €	60%			0 €	0%	12 048 €	20%	12 048 €	20%	12 048 €	20%	24 096 €	40%
													(a) CP 30/06/11		(s) CC2R			
Requalification de la Place du Château: place de la raison, coeur du maire et place garonne Tranche 3	Castelsarrasin	Commune	1 422 283 €	1 189 200 €	110 000 €	9%			0 €	0%	30 000 €	3%	80 000 €	7%			1 079 200 €	91%
Aménagement de la Place au centre du village	Donzac	Commune	62 706 €	52 430 €	30 795 €	59%			0 €	0%	9 823 €	19%	10 486 €	20%	10 486 €	20%	21 635 €	41%
															(s) CC2R			
Travaux d'aménagement piétonnier le long de la RD 30 (du giratoire au carrefour de la rue Jasmin)	Lamagistère	Commune	83 720 €	70 000 €	16 890 €	24%			0 €	0%	2 730 €	4%	14 160 €	20%			53 110 €	76%
													(a) CP 30/06/11 (11 880€) CP 26/08/11 (2 280€)					
Aménagement de la traversée le long de la RD 12 du village (sécuritaires, déplacements doux ...)	Castelmayran	Commune	209 778 €	175 400 €	49 080 €	28%			0 €	0%	16 460 €	9%	32 620 €	19%			126 320 €	72%
													Dont (a) CP 26/08/11 (24 400€)					
Réhabilitation de l'ancien logement de fonction de l'instituteur	Tréjous	Commune	101 660 €	85 000 €	27 400 €	32%			9 450 €	11%	4 000 €	5%	13 950 €	16%			57 600 €	68%
									(a) DGE 2010		à l'instruction		Dont (a) CP 19/07/10 (6 975€)					
Aménagement d'un logement social au lieu-dit Moissaguel	Touffailles	Commune	86 228 €	81 733 €	18 107 €	22%			1 000 €	1%	4 000 €	5%	13 107 €	16%			63 626 €	78%
									(s) PALULOS APCO/LOG00879				Dont (a) CP 30/05/11 (4 836€)					
Réhabilitation d'un local communal en 3 logements sociaux (T4)	Le Pin	Commune	569 138 €	475 868 €	131 846 €	28%			3 000 €	2%	18 000 €	4%	15 672 €	3%	95 174 €	20%	344 022 €	72%
									(s) PALULOS APCO/LOG01009				Dont (a) CP 20/07/11 (5 367€)		(s) CC2R			
Etude pré-opérationnelle pour une OPAH	Moissac	Commune	51 369 €	42 950 €	21 475 €	50%			21 475 €	50%	0 €	0%	0 €	0%			21 475 €	50%
									(s) APOB/LOG00936									
Etudes de programmation pour l'aménagement du quartier Croix de Lauzerte en vue d'un Plan d'Aménagement Urbain	Moissac	Commune	35 880 €	30 000 €	7 500 €	25%			0 €	0%	0 €	0%	7 500 €	25%			22 500 €	75%
Total mesure 6			6 553 684 €	4 642 051 €	1 243 115 €	27%			291 674 €	6%	326 954 €	7%	506 779 €	11%	117 708 €	3%	3 398 936 €	73%

Opération	Lieu	Maître d'ouvrage	Coût TTC	Coût H.T.	Total aides publiques	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Conseil Général	%	Autres	%	Autofin.	%
Mesure 8 : Assurer les services à la population																		
Mise en place d'un service de portage de repas à domicile sur l'ensemble du territoire	CC Sère Garonne et Gimone	CC Sère Garonne Gimone	45 626 €	38 149 €	22 167 €	58%			7 630 €	20%	5 000 €	13%	9 537 €	25%			15 982 €	42%
									(a) DETR 2011									
Réhabilitation de la piscine municipale d'été	Moissac	Commune	950 000 €	789 751 €	394 412 €	50%			157 950 €	20%	118 000 €	15%	118 462 €	15%			395 339 €	50%
									(s) Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) à l'instruction									
Total mesure 8			995 626 €	827 900 €	416 579 €	50%			165 580 €	20%	123 000 €	15%	127 999 €	15%			411 321 €	50%
Mesure 9 : Pour un projet culturel de Pays																		
Numérisation du Cinéma « Le Concorde »	Moissac	SARL Sogina	538 200 €	450 000 €	329 316 €	73%			194 316 €	43%	45 000 €	10%	45 000 €	10%	45 000 €	10%	120 684 €	27%
									(s) Centre National de la Cinématographie (CNC) à l'instruction						(a) Commune Moissac (délibération du 18/03/11)			
Total mesure 9			538 200 €	450 000 €	329 316 €	73%			194 316 €	43%	45 000 €	10%	45 000 €	10%	45 000 €	10%	120 684 €	27%
TOTAL AXE 2			8 087 510 €	5 919 951 €	1 989 010 €	34%			651 570 €	11%	494 954 €	8%	679 778 €	11%	162 708 €	3%	3 930 941 €	66%
TOTAL PROGRAMME			10 675 654 €	8 083 951 €	2 514 312 €	31%	117 000 €	1%	685 770 €	8%	704 256 €	9%	844 578 €	10%	162 708 €	2%	5 569 639 €	69%

(a) = accordé

(s) = sollicité

Opération ajournée par le Comité des Financeurs:

Création d'un pôle socio-économique de proximité: pépinière d'entreprises et espace emploi formation	Beaumont-de-Lomagne	CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise	1 495 664 €	1 250 555 €	1 000 443 €	80%			375 166 €	30%	375 166 €	30%	250 111 €	20%			250 112 €	20%
									(s) FNADT		(s)		(s)					

Observation: suite à la non labellisation au titre du Pôle d'Excellence Rural (PER), le maître d'ouvrage souhaite revoir la faisabilité du projet.